



2022.08.07

MA MEMOIRE DE LA VÈME REPUBLIQUE

Je suis certes né en 1934, sous la IIIème République, quand le Front populaire tenait le haut du pavé, mais ma vie d'adulte s'est pratiquement déroulée sous la Vème. Son histoire m'ayant passionné, je vais tenter de me la résumer de manière la plus factuelle possible, sans en négliger les prémisses qui se situent dans les années trente.

À cette époque, un certain lieutenant-colonel Charles de Gaulle tentait en vain de promouvoir par écrits une réorganisation de l'armée basée sur sa mécanisation et sa mobilité. Un certain Hitler, devenu Chancelier s'en inspira pour organiser ses armées, si l'on en croit Albert Speer et le général Guderian, avec les résultats que l'on sait. Comme le suggérait fortement le maréchal Lyautey, notre lieutenant-colonel avait eu le temps de lire Mein Kampf, et de méditer sur certains passages, relatifs aux méfaits du parlementarisme, tels que :

- *Notre parlementarisme démocratique actuel ne cherche nullement à recruter une assemblée de sages, mais bien plutôt à rassembler une troupe de zéros intellectuels, dont la conduite, dans une direction déterminée, sera d'autant plus facile que chaque élément en est plus borné. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut faire une « politique de partis » dans le mauvais sens actuel de cette expression. Mais c'est aussi le seul moyen à employer pour que celui qui tire les ficelles puisse rester prudemment en arrière, sans être jamais amené à prendre de responsabilités. De la sorte, toute décision néfaste au pays ne sera pas mise sur le compte d'un coquin connu de chacun, mais sur les épaules de tout un parti.*
- *Enfin et surtout, il pense qu'un homme choisi démocratiquement doit être seul responsable des décisions mais qu'il doit en répondre sur ses biens et sur sa vie. Cet homme doit être un génie et le génie est **un don inné**.*

Le 18 juin 1940, ce lieutenant-colonel devenu général De Gaulle, appelle les Français à refuser la défaite de cette « drôle de guerre » déclarée par la France.

En 1945 ce même général, ce génie au don inné, transforme notre piteuse défaite de 1940 en éclatante victoire cinq ans plus tard, devenant le sauveur providentiel de l'honneur de la France. Cet homme exceptionnel, amoureux de sa patrie jusqu'à l'irréductibilité, catholique pratiquant, royaliste de cœur mais républicain de raison, avait une certaine idée de la gestion politique de la France. Il s'en ouvrit aux Français, dans son second discours de Bayeux où apparaissent son antiparlementarisme viscéral et sa vision du redressement de la France : un peuple français confiant son destin à un chef suprême, un guide validé par l'Histoire, suivez mon regard.



Son concept gouvernemental ne fut bien évidemment pas accepté par l'Assemblée constituante du moment. Une IVème République bicamérale vit donc le jour, copie grossière de la IIIème, où les partis politiques faisaient la loi.

De Gaulle, président du Conseil des ministres démissionne en 1946 et se met en retrait politique à Colombey-les-Deux Églises, attendant son heure qui viendra douze ans plus tard, et peut-être trop tard.

Dès 1946, la France se trouve face à la guerre d'indépendance de l'Indochine qui s'achèvera en 1954 par le désastre de Dien Bien Phu, sans qu'aucune aide américaine soit venue à notre secours. Puis viennent les indépendances du Maroc et de la Tunisie que Pierre Mendès-France négocie avec courage et réalisme. Ce vent d'indépendance qui souffle sur l'Afrique du nord secoue l'Algérie après que la France, sous l'influence des français d'Algérie, eut refusé le titre de citoyens aux sujets algérien. Le 1^{er} novembre 1954, le FLN ouvre la « Guerre d'Algérie », qui va s'amplifier inexorablement dans le temps et saigner financièrement la France.

13 mai 1958, Pierre Pflimlin, partisan de la négociation avec le FLN, est nommé président du Conseil, nomination perçue comme le premier pas vers l'indépendance. Une insurrection des pieds noirs se déclenche le jour même à Alger, soutenue par un quarteron de généraux. Ce sera le putsch d'Alger et la mise en place d'un comité de salut public présidé par Jacques Massu qui presse le 14 mai le général De Gaulle de sortir de sa réserve. La situation devient insurrectionnelle et le comportement des appelés reste incertain.

3 juin 1958. Devant la menace de guerre civile le Président de la République, René Coty, nomme le général De Gaulle président du Conseil des ministres. De Gaulle réussit à calmer le jeu par un « *je vous ai compris* » le 4 juin 1958 à Alger, suivi d'un « *vive l'Algérie française* » le 6 juin à Mostaganem, formules ambiguës que chacun interprètera suivant ses attentes. Espoirs qui seront déçus car De Gaulle sait que l'autodétermination est devenue la seule solution dans le contexte de la décolonisation avec évidemment l'indépendance en final. La France métropolitaine est soulagée, mais le million de pieds noirs et l'état-major de l'armée en Algérie se sentent trahis. La loi constitutionnelle du 3 juin 1958 donne pouvoir à De Gaulle d'établir un projet de constitution **qui ne sera pas débattu par l'Assemblée nationale.**

La Constitution de la Vème République, peaufinée par Michel Debré, sera proposée au peuple par référendum le 28 septembre 1958. Ce dernier sera en fait un blanc-seing donné à De Gaulle. Il est évident que si les Assemblées avaient été consultées, le texte en eut été profondément dénaturé. La hiérarchisation des principes gaulliens se retrouvent dans celle des titres de la nouvelle

Constitution : **Un peuple, un guide suprême, un gouvernement et une assemblée pour enregistrement.**

Le 4 octobre 1958 la Constitution de la Vème est adoptée, les yeux fermés, par une large majorité qui ne l'a pas lue.

Le 21 décembre 1958 le Président de la République est élu suivant l'article 6 de la nouvelle constitution par le Parlement dilué dans quelque 8 000 grands électeurs représentants du vrai peuple selon De Gaulle.

Lors de sa première interview en 1965, Charles de Gaulle s'exprimera d'ailleurs en ces termes : « **mon** gouvernement... »

Les partis politiques traditionnels vont faire front à l'antiparlementarisme du Président. Un parti présidentiel puissant apparait pour lui donner tous les pouvoirs exécutifs et législatifs. Dans le temps, cette majorité absolue sera artificiellement entretenue par le ministre de l'intérieur en

TITRES N°	IV ème	V ème
I	Peuple souverain	
II	Parlement	Président de la Rép.
III	Conseil économique	Gouvernement
IV	Traités	Parlement
V	Président de la Rep.	Relations gouv./Parl.

jouant sur trois facteurs importants : le découpage électoral de la France, le système électoral uninominal à deux tours et les médias de l'époque : presse, radio et télévision. Malgré ces artifices, il s'avère, dès 1962, que la réélection en 1965 de Charles de Gaulle est loin d'être acquise du fait du poids important des partis de gauche et l'évolution de l'électorat. Cette réélection s'avèrerait cependant possible si elle résultait d'un référendum, que seul le Parlement peut déclencher. L'attentat du Petit-Clamart perpétré par l'OAS en 1962, va lui permettre de mettre en cause ce monopole parlementaire conféré par l'article 89. Comme il est évident que le Parlement refusera l'élection du Président de la République au suffrage universel, il faut trouver impérativement une solution de contournement. L'article 11, qui permet au Président de consulter le peuple **dans le cas de simples lois non constitutionnelles**, fera l'affaire. Ce viol des articles 5 et 89 lève un tollé général : rejeté à raison par le Conseil d'État, largement désapprouvé par le Conseil Constitutionnel, refusé par l'Assemblée Nationale et rejeté par le Sénat dont le président, Gaston Monnerville, réclamera en sus l'arrestation du général de Gaulle pour forfaiture.

Le Président n'en a cure ; il dissout l'Assemblée Nationale et profite de la vacance législative pour organiser son référendum. Le peuple aveugle, mais heureux qu'on lui demande son avis, votera OUI. Ce oui assure la future réélection de décembre 1965 et cautionne la forfaiture par le vote du peuple souverain. Le Président acquiert la même légitimité que le Parlement, mais avec la force de l'inamovibilité face à la dissolution.

1965. Quelques jours avant le deuxième tour de la présidentielle, Le président Charles De Gaulle est interviewé par Michel Droit, véritable confession et projection testamentaire. Il réaffirme ses convictions :

- Les EU sont aux cotés de la France quand leurs intérêts et les nôtres convergent (Lusitania pour la Première Guerre mondiale, Pearl Harbor pour la seconde).
- La Russie est naturellement européenne.
- Le parlementarisme et les partis sont néfastes aux pays démocratiques. En France, le danger majeur vient de là.
- L'Europe est une nécessité d'échanges entre pays semblables comme l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, et peut-être l'Angleterre plus tard...
- Quant à l'après De Gaulle...ce sera l'affaire de son successeur...

Cette réélection doit lui permettre de mener à bien deux transformations administratives qui lui semblent nécessaires :

- Remplacer le découpage administratif de la France en départements par la régionalisation.
- Ne pouvant politiquement supprimer le **Sénat**, devenu obsolète, par le seul **Conseil économique et social** mieux adapté aux réalités du moment : il propose de fondre les deux en une seule entité consultative.

Charles de Gaulle sait que ces deux modifications sont nécessaires pour la bonne marche du pays. Il sait aussi qu'il a inéluctablement perdu, à terme, la partie contre les partis politiques. Il sait enfin que sa succession est impossible ; personne n'a sa stature historique acquise dans le chaos de la Seconde guerre mondiale. Il lui faut gagner ou de perdre, mais avec panache.

Les deux questions d'intérêt national, impopulaires, vont lui servir à cet effet ; Il les regroupe en un ukase référendaire : « oui ou je démissionne » et, au milieu de son mandat, il lance cet ultime

référendum du 27 avril 1969 ; ce sera « non ». Le grand homme se retire à 79 ans et décède l'année suivante, le 9 novembre 1970.

Là s'arrête ce que j'ai retenu de l'Histoire, et là débute mes réflexions.

- Napoléon Bonaparte et Charles De Gaulle, ces hommes d'exception, ces brillants visionnaires, seraient restés totalement dans l'anonymat sans des événements sanglants. Ce sont donc ces événements dramatiques qui les ont révélés. Dans l'interview préélectorale précitée de 1965, Michel Droit lui donne non pas du « Monsieur le Président », normal dans la situation, mais exclusivement, et par six fois, du « Mon Général »...
- Si le projet constitutionnel de De Gaulle avait été retenu en 1946, il serait devenu Président. Il est vraisemblable que la guerre d'Indochine aurait eu lieu, mais pas celle catastrophique de l'Algérie. L'Algérie était 3 départements français. Il suffisait simplement d'admettre que les Algériens étaient *français* et non *sujets*. En 1946, le dialogue entre Ben Bella et le Général, qui le décora lui-même après la bataille de Monte Cassino, était possible. Les Algériens seraient aujourd'hui des Français comme les autres et la France disposerait de richesses enfouies exceptionnelles. On peut rêver.
- Les hommes d'État qui ont succédé à De Gaulle ont dû gérer la France à partir d'une Constitution existante adaptée à la vision gaullienne de la France : un Peuple, un Président responsable, un Gouvernement sous ses ordres et un Parlement... Situation devenue de plus en plus inadaptée avec le temps. L'autarcie relative du Pays s'est peu à peu dissoute avec la naissance de l'Europe et la mondialisation ; les conflits locaux se sont transformés en conflits économiques, etc.
- Je crois que De Gaulle a perdu la partie dans sa quête d'une France forte, d'une France redressée comme le fut l'Allemagne industrielle entre 1933 et 1940. Pourquoi ? Parce qu'il est dans la nature des peuples de se scinder en communautés d'intérêts religieux, sociaux, politiques ou autre. Pour faire passer ces critères au second plan dans l'esprit du peuple, il faut impérativement disposer d'un motif d'intérêt national plus puissant que tout. Hitler a su mobiliser les vaincus sur la base de l'injustice du Traité de Versailles et sur le besoin national de prendre sa revanche ; ce sera le national-socialisme et ses résultats spectaculaires de redressement économique. Un peuple, un führer. En 1958, De Gaulle ne disposait pas ou plus d'une semblable motivation galvanisante ; les partis ont repris leurs pouvoirs naturels basés sur la lutte des classes ou l'écologie.
- Cette Constitution est pratiquement restée figée du fait du monopole constitutionnel du Parlement que lui concède l'article 89. La rue et la grève ont remplacé l'Assemblée déconsidérée par le peuple comme « tous pourris ». Sans aller jusqu'à ce jugement extrême, on peut raisonnablement considérer que le parlementarisme est une profession totalement déconnectée des réalités.



En France les verbes
PARLER et MENTIR
ont été réunis en un
lieu: le PARLEMENT.
Les gens qui y font
des lois pour faire TAIRE
le peuple sont appelés
les PARLEMENTAIRES

- Faut-il jeter la V^{ème} au ruisseau ? Comme disait notre Général à Michel Droit : « la Constitution n'est finalement qu'une enveloppe... »
Pour ma part, je verrais bien les évolutions suivantes.
 - Remplacer TOUS les modes électoraux (dont l'absurde uninominal à 2 tours) par un système simple, satisfaisant les partis et la démocratie : le vote **par approbation** ou, à défaut **majoritaire**, tous deux :
 - Ne nécessitent qu'une seule consultation.
 - Éliminent le déplorable *vote utile* et les compromissions du second tour.
 - Permettent à la démocratie de vivre sa vocation.
 - Dans le cas particulier de l'élection présidentielle :
 - Adopter les grands électeurs, parlementaires exclus, comme panel électoral présidentiel.
 - Accepter tous les candidats de tous les partis représentatifs inscrits sur des critères établis par le Conseil constitutionnel.
 - Toiletter la présente Constitution.
 - Supprimer les articles 15 (chef des armées), 16 (pleins pouvoirs), 17 (droit de grâce), 56 et 65 (nominations aux Conseils), 59 (irresponsabilité présidentielle), 89 (monopole référendaire du Parlement).
 - Bien entendu reconsidérer l'ensemble, et en rajouter si nécessaire.
 - Favoriser raisonnablement le nombre des partis pour améliorer le panel des sensibilités. Le bipartisme est une guerre intestine permanente qui affaiblit le Pays.
 - Introduire un article précisant les fonctions régaliennes pour différencier les fonctionnaires (interdits de grève) des simples employés d'État.
 - Responsabiliser nos parlementaires vis-à-vis de leurs électeurs en supprimant l'anonymat lors des votes

Je terminerai en proposant une réflexion recueillie juste avant les dernières élections présidentielles ; elle me semble de nature à être méditée. Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort a affirmé : « *notre pays ne se définit pas par la nostalgie de ses grandeurs passées* », ni « *ne se grandit (...) en prétendant s'entourer de murs* ». « *Notre pays est vivant lorsqu'il porte au milieu des nations la voix du respect de toute personne humaine et de l'espoir de pouvoir nouer une alliance avec elle* ». De toute façon, a-t-il rappelé, « *nous n'élirons pas un sauveur de la France, ni un messie, ni quelqu'un qui devrait incarner tout le bien à faire* » mais quelqu'un qui aura à choisir « ***la moins mauvaise voie possible*** ».